

Pour les allocations familiales

Une requête de la Ligue ouvrière

La Ligue ouvrière catholique par son comité général conjoint a adressé à M. Adélar Godbout une résolution demandant au premier ministre l'établissement des allocations familiales dans la province.

Résolutions du comité général conjoint de la Ligue ouvrière catholique

1o Attendu que la situation des familles nombreuses dans la province de Québec est généralement déplorable; au point de vue de l'alimentation, de l'habitation et de la formation professionnelle des enfants;

2o Attendu que les parents de familles nombreuses, tant des villes que des campagnes, accomplissent de leur plein gré, avec un dévouement qui a souvent suscité l'admiration, une fonction sociale de premier ordre, en augmentant notre capital humain, gage de notre survivance, de notre force et de notre prospérité;

3o Attendu que notre taux de natalité baisse depuis une décade et que l'une des causes les plus importantes est certainement des conditions économiques mauvaises;

4o Attendu qu'il est nécessaire que nous maintenions notre natalité à un taux raisonnable et qu'il faut pour cela aider et favoriser les familles nombreuses;

5o Attendu que les crises économiques empêchent les jeunes gens de se créer des foyers, de bonne heure, et les dirigent forcément vers un célibat qu'ils n'ont pas voulu, dans la crainte de ne pouvoir soutenir les charges d'une famille normale;

6o Attendu que le rehaussement du salaire pour convenir au budget d'une famille de cinq membres, salaire appelé vital, et considéré désirable en principe par les sociologues, les employeurs, les ouvriers, les gouvernements et nous-mêmes, ne résoudrait qu'une partie du problème, en élevant progressivement le niveau de la vie, sans apporter d'amélioration parallèle à la condition des familles plus nombreuses;

7o Attendu que les allocations familiales servies au prorata des enfants, établiraient une première aide substantielle et stable, pour leur subsistance et leur développement, sans troubler les conditions industrielles, très sensibles, dans la province de Québec;

8o Attendu qu'une politique familiale, après les restrictions de la crise de chômage et les saignées imposées par la guerre, devient primordiale et urgente;

9o Attendu que les allocations familiales ont déjà donné des preuves de leur possibilité et de leur efficacité, dans un grand nombre de pays;

10o Attendu que les raisons avancées par la Commission royale d'enquête sur les assurances sociales, pour s'opposer à l'établissement du système des allocations familiales n'ont plus leur raison d'être, parce que l'expérience des autres pays montre la possibilité de la convenue d'en faire bénéficier les familles des campagnes comme des villes;

11o Attendu que les allocations familiales relevant de la législation sociale sont du ressort du gouvernement provincial et doivent y rester;

12o Attendu que la *Canadian Association for Adult Education* vient

de présenter à ses membres pour étude un projet d'allocations familiales uniforme pour tout le pays, en contradiction avec la morale chrétienne et ouvertement dirigé contre les familles nombreuses canadiennes-françaises; ((Cf. *Food for thought*, nov. 1942; *Relations*, janvier 1943.))

La Ligue ouvrière catholique, mouvement représentatif des foyers ouvriers et de tous les adultes de la classe ouvrière, avec l'appui de la J.O.C., de la J.A.C., de la J.E.C. de la L.I.C., des Ligues du Sacré-Coeur, de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, de l'I.C.C., de l'A.C.J.C. et de la Société Saint-Jean-Baptiste, prie le gouvernement de la province de Québec et en particulier son premier ministre, M. Adélar Godbout, de bien vouloir nommer sans retard, un comité d'aviseurs où seraient représentés les divers mouvements d'action catholique, les associations professionnelles catholiques et nos sociétés nationales, pour déterminer l'application immédiate des allocations familiales et ébaucher un programme de politique familiale pour l'après-guerre.

Le comité général exprime le voeu que copie de cette résolution soit envoyée aux chefs des deux autres partis politiques, M. Maurice Duplessis et M. Maxime Raymond et

aux quotidiens français de Montréal et de Québec.

Aimé CARBONNEAU,

président général.

Mme Yvette CHOQUETTE,

présidente générale.

Pour copie conforme:

Marcel LABRIE, sec. gén.